

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 OCTOBRE 2013

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Martine IMBERT, Cathy MILLET, Evelyne NEBOUT.

Absents : Jacques GAUBERT procuration à Hervé MEDINA, Joseph GIUNTA procuration à J-Marc CHAUVIN, J-Marie MORENVAL procuration à Roger AULAGNE, Marc PERROUX procuration à Gérard GUÉRIN, Patrick LARGUIER, Pascal GIRAUD, Matthieu MONIER.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE

Dans le cadre de la procédure de création de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il est proposé de valider le projet de statuts de cette structure.

Après un long travail des élus des 14 communes, les compétences transférées ont été déterminées a minima pour limiter les conséquences financières sur les administrés.

Les futures équipes municipales élues en mars 2014 auront toute latitude pour faire évoluer les compétences transférées.

Il est rappelé que :

- Le but de cette communauté de communes est de créer un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace,
- Le siège de la communauté de communes est fixé au 2 bis, avenue Saint Exupéry à Pierrelatte (26700),
- La communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

Il est indiqué que la communauté de communes exercera de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, SIG, Communications électroniques),
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (promotion et développement économique, développement et coordination touristique).

Enfin, les compétences optionnelles retenues sont :

- La protection et mise en valeur de l'environnement,
- L'assainissement,

Ainsi que des dispositions diverses visant à mutualiser les études, acquisitions, et plus globalement les moyens et ressources des communes et de la communauté de communes permettant de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés et d'optimiser la gestion des finances publiques du territoire.

La communauté de communes sera administrée entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2014 par un conseil communautaire composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Ce dernier se réunira au moins une fois par trimestre. L'organe communautaire sera représenté par son président, organe exécutif qui prépare et exécute les décisions de l'organe délibérant.

A compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2014, les délégués communautaires seront désignés par suffrage universel

Le projet de statuts est approuvé à l'unanimité.

CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

La CNP propose un nouveau contrat pour 2014, avec un taux à la hausse pour les agents CNRACL (5,80%), un taux identique pour les agents IRCANTEC (1,65%) le reste des conditions identiques à celles de 2013.

Accepté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE LA TEOM PAR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Il convient de faire reverser aux différents locataires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par la commune pour les logements communaux.

Accepté à l'unanimité.

D.M. N° 3 BUDGET GÉNÉRAL

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

- Il est rappelé que le Comité des fêtes, l'Amicale Laïque et l'Association de parents d'Elèves organisent une fête d'Halloween jeudi 31 octobre à partir de 17h30 sur la place du Champ du Mars.
- Le bulletin municipal et l'agenda 2014 seront distribués dans les jours à venir.